

# FORTIS LUXEMBOURG FINANCE

## Emprunt “INFLATION LINKED NOTE”



L'inflation constitue l'un des thèmes majeurs de l'année financière 2008. Il faudrait d'ailleurs être aveugle et sourd pour ne pas se sentir concerné.

Après avoir vivoté autour des 2% pendant des années, la hausse des prix à la consommation vient de connaître une brutale accélération dans toutes les économies occidentales (source: Bloomberg). Et, pour les économistes de Fortis, rien n'indique que la tendance puisse s'inverser dans un avenir proche. Au contraire...

- Aux Etats-Unis, la Réserve fédérale a abaissé agressivement ses taux directeurs afin de soutenir la croissance. Elle indique ainsi clairement que **la lutte contre l'inflation n'entre pas dans ses priorités de court terme.**
- De ce côté-ci de l'Atlantique, la Banque centrale européenne campe jusqu'à présent sur ses positions, mais une détente des taux pourrait prendre place dans la seconde partie de l'année. Elle aurait pour effet de **faire grimper un peu plus un taux d'inflation qui outrepassé déjà l'objectif toléré.**
- Sans oublier les économies émergentes, Asie en tête. Ces dernières années, elles avaient plutôt exercé une pression déflationniste en inondant les pays occidentaux de produits bon marché. Aujourd'hui, l'explosion de leur demande intérieure, favorisée par un meilleur pouvoir d'achat global et l'émergence d'une classe moyenne aux habitudes de consommation en pleine mutation, ont mis les prix des produits alimentaires et des matières premières sous pression, **contribuant ainsi à la hausse des prix dans nos régions.**

Les prix à la consommation devraient donc continuer à grimper dans les prochains mois. Quant au comportement de l'inflation à plus long terme, il est bien difficile à prévoir. Mais une chose est sûre: qu'elle continue à grimper ou qu'elle se stabilise à ses niveaux actuels, l'inflation aura de toute façon un effet érosif sur votre capital. Mieux vaut donc s'en protéger!

### Battre l'inflation année après année!

L'**INFLATION LINKED NOTE**, un nouvel emprunt structuré de Fortis Luxembourg Finance,

- assure le **remboursement de votre capital à 100% de sa valeur nominale** à l'échéance, soit le 21 mai 2013,
- protège votre rendement de l'inflation en distribuant tout simplement des **coupons annuels systématiquement supérieurs au taux d'inflation mesuré par l'Indice Santé belge**, avec un **montant minimum garanti de 2% (brut).**

Chaque année, l'investisseur reçoit un coupon minimal garanti de 2% augmenté du taux annuel d'inflation en Belgique. Celui-ci est déterminé par l'évolution du Belgium Consumer Price Index (CPI) Health, mieux connu sous le nom d'Indice Santé, entre son niveau du mois de mars et celui du mois de mars de l'année précédente.

**Coupon annuel brut =  
2% + taux annuel d'inflation**

*Exemple\**: si un coupon devait être distribué en mars 2008, il serait de **2% + 3,88% = 5,88% (brut).**

Sur base sur l'évolution de l'Indice Santé depuis sa création, un coupon supérieur à 2% aurait été distribué chaque année. Mais, pour parer à toute éventualité, même dans un contexte de profonde déflation, situation où les prix à la consommation chutent (scénario peu probable en Belgique), l'investisseur est assuré de percevoir un coupon minimal de 2% (brut).

*Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus de Base et les Final Terms. Avant de prendre une décision d'investissement, il leur est recommandé de vérifier si cet investissement est approprié compte tenu, notamment, de leurs connaissances et de leur expérience en matière financière, de leurs objectifs d'investissement et de leur situation financière et, s'ils le souhaitent, de demander conseil à un spécialiste de Fortis Banque.*

\* Basé sur des données historiques, à savoir les niveaux de l'indice Santé en mars 2008 (109,32) et en mars 2007 (105,23), cet exemple est communiqué à titre illustratif et ne constitue en rien une garantie pour l'avenir.

## Principales caractéristiques de cette émission

<b>Emetteur</b>	Fortis Luxembourg Finance S.A.
<b>Garant</b>	Fortis Banque S.A. Rating: Moody's: Aa2 / Standard & Poor's: AA- / Fitch: AA-
<b>Profil de risque</b>	Cet instrument financier est destiné à l'investisseur présentant un <b>profil défensif</b> .
<b>Montant</b>	Minimum 5 millions EUR et maximum 150 millions EUR.
<b>Titres</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Valeur nominale: 1.000 EUR.</li><li>- Code ISIN: XS0357796712 – Série 546.</li><li>- Titres au porteur scripturalisés représentés par un titre collectif. Pas de livraison physique possible.</li><li>- Conservation gratuite en Compte-titres Fortis<sup>1</sup>.</li></ul>
<b>Service financier</b>	Gratuit auprès de Fortis Banque en Belgique.
<b>Intérêts</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Les coupons annuels sont variables et d'un montant minimal garanti de 2% (brut). Leur distribution est prévue le 21 mai de chaque année.</li><li>- Chaque coupon annuel sera calculé comme suit: <b>2% + taux annuel d'inflation du mois de mars.</b></li><li>- Mesure de l'inflation: Belgium Consumer Price Index (CPI) Health, mieux connu sous le nom d'Indice Santé. Niveau de l'Indice Santé en mars 2008: 109,32. Plus d'infos sur cet indice et son évolution sur le site <a href="http://www.statbel.fgov.be/indicators/cpi_fr.asp">www.statbel.fgov.be/indicators/cpi_fr.asp</a></li><li>- Sur base du prix d'émission de 102%, le rendement interne minimal est de 1,58% (brut).</li></ul>
<b>Date d'échéance</b>	21 mai 2013.
<b>Date de paiement et d'émission</b>	21 mai 2008.
<b>Prix d'émission</b>	102%.
<b>Prix de remboursement</b>	100% à l'échéance finale.
<b>Taxe sur opérations de bourse (TOB)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- A la souscription: nihil.</li><li>- A l'achat ou à la vente sur le marché secondaire: 0,07% (max. 500 EUR par opération).</li></ul>
<b>Cotation</b>	Les Notes seront cotées sur la Bourse de Luxembourg. Fortis Banque sera <i>market maker</i> sur le marché secondaire. Rien ne garantit toutefois le développement d'un marché actif permettant la négociation des Notes. Le marché des Notes peut s'avérer limité et peu liquide. L'investisseur qui voudrait vendre ses Notes avant leur remboursement devra donc les vendre au prix du marché. Ce prix pourra être inférieur ou supérieur à la valeur nominale des Notes.
<b>Régime fiscal applicable aux investisseurs privés en Belgique</b>	Les revenus de titres de créances étrangers encaissés auprès d'un intermédiaire financier établi en Belgique sont soumis à la retenue du précompte mobilier (PM) de 15%. Le prélèvement du PM a un caractère libératoire dans le chef des investisseurs privés.
<b>Prospectus</b> <b>A disposition aux guichets de toute agence Fortis Banque ou sur simple appel au 02/565 35 35</b>	Les investisseurs sont invités à lire attentivement le Prospectus de Base, rédigé en anglais et daté du 9 juillet 2007 ainsi que les Final Terms rédigées en anglais et datées du 17 avril 2008, et à considérer la décision d'investir dans les Notes à la lumière de toutes les informations qui y sont reprises et, plus particulièrement, des informations mentionnées dans la section "Facteurs de risques". Un résumé en français du Prospectus de Base est également tenu à leur disposition. Ces documents peuvent être consultés sur le site <a href="http://www.fortisbanking.be/epargneretplacer">www.fortisbanking.be/epargneretplacer</a> (cliquer ensuite sur "Obligations", "description" et "émissions en cours").

<sup>1</sup> Il appartient aux investisseurs de s'informer quant aux frais que pourraient leur réclamer d'autres établissements financiers.

Le présent document est une information publicitaire. Il n'a dès lors pas été élaboré conformément aux dispositions relatives à la promotion de l'indépendance de la recherche en investissements et n'est pas soumis aux règles prohibant l'exécution de transactions avant la diffusion de la recherche en investissements. Ce document est établi sur base du prospectus (voir ci-dessus) et est fourni à titre purement informatif. En cas de divergence entre le présent document et le prospectus, les informations contenues dans le prospectus prévaunderont. L'information contenue dans le présent document ne constitue pas du conseil en investissement. Pour plus d'informations sur les risques liés au type d'instrument financier dont traite le présent document, veuillez vous référer à notre "Brochure d'information – Instruments financiers" disponible dans toute agence Fortis.

### SOUSCRIPTIONS

La période de souscription court du 19 avril au 14 mai 2008 (clôture anticipée possible en cas de sursouscription ou de modifications des conditions de marchés).

Vous pouvez souscrire à ce nouvel emprunt de chez vous, via **PC banking** ou **Phone banking** (au 078/05 05 02), ou **aux guichets de toute agence Fortis**.

Pour tout renseignement complémentaire, contactez notre **Service Clients au 02/433 40 32**.